

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement (CÉ) de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue le 19 décembre 2023, à la bibliothèque de l'école.

Sont présents :

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENT	ABSENT	POSTE
Bourreau, Olivier	X		Parent (1re année)
Dika, Stella	X		Parent (1re année)
Kayombo, Mivilu	X		Parent (1re année)
Lamoureux, Geneviève	X		Parent (1re année)
Archambault, Brigitte	X		Parent (2e année)
Brosseau, Nicolas	X		Parent (2e année)
Mathieu, Maxime	X		Parent (2e année)
Wong Kee Song, Fernand	X		Parent (2e année)
Beaulieu, Julie		X	Parent substitut
Belisle, Chantal		X	Parent substitut
Ferrag, Tassadit		X	Parent substitut
Longpré, Christine		X	Parent substitut
Pinguand, Florence		X	Parent substitut
Raymond, Milred		X	Parent substitut
Samb, Cheikh		X	Parent substitut
Senechal, Lise-Anne		X	Parent substitut
Tremblay, Pier-Olivier		X	Parent substitut
Bastien, Jessica		X	Personnel enseignant (1 an)
Dufort, Marie-Pier	X		Personnel enseignant (1 an)
Fournier, Catherine	X		Personnel enseignant (1 an)
Hudon, Sophie	X		Personnel enseignant (1 an)
Lavoie, Catherine	X		Personnel enseignant (1 an)
Poirier, Émilie	X		Personnel enseignant (1 an)
Deza, Patricia		X	Personnel enseignant (substitut)
Gauvreau, Mélanie		X	Personnel enseignant (substitut)
St-Onge, Fanny		X	Personnel enseignant (substitut)
Tétreault, Magalie		X	Personnel enseignant (substitut)
Choquette-Giroux, Bianca	X		Personnel de soutien (1 an)
Farah Kadaoui		X	Personnel de soutien (substitut)
Duguay-Loutfi, Joëlle	X		Personnel professionnel (1 an)
Bourreau-Rios, Aliénor	X		Élève – 5 ^e secondaire (1 an)
Salas-Gil, Lucia	X		Élève - 4 ^e secondaire (1 an)
Caron, Nadia	X		Directrice

Formant quorum sous la présidence de M. Olivier Bourreau.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL

M. Bourreau déclare la séance ouverte. Il est 19 h 05.

M. Bourreau rappelle aux membres qu'ils doivent remplir et signer le formulaire Déclaration de conflit d'intérêts.



15-CE-23-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hudon, appuyée par M. Mathieu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et accueil
2. **Adoption** de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
 - 3.1. Activités des finissants
4. **Adoption** du procès-verbal du 11 octobre 2023
5. Suivi au procès-verbal du 11 octobre 2023
6. Correspondance reçue
7. Les rapports de reddition de comptes
8. Les travaux du conseil
 - 8.1. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
 - 8.2. Activités étudiantes et campagnes de financement (**adoption**)
 - 8.3. OPP (création, mandat, création d'un fonds à destination spéciale)
 - 8.4. Règle pour les cellulaires (consigne du ministre)
9. Les affaires nouvelles (point d'information)
 - 9.1. Retour sur le confinement du 16 octobre 2023
10. Paroles
 - 10.1. Élèves
 - 10.2. Représentant du comité de parents
 - 10.3. Membres
11. Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

3.1 Activités des finissants

Nous avons reçu des questions de madame Cynthia Meunier en ce qui concerne les activités des finissants.

En ce qui concerne le choix du lieu de la remise des diplômes, Mme Caron explique que différentes options ont été étudiées. Toutefois, nous devons prendre en considération que nous avons 473 élèves finissants et leurs invités. Seule une salle de grande capacité est en mesure de nous recevoir.

L'école a déjà opté pour une salle plus petite, en limitant le nombre d'invités par élèves. Cependant, cela avait créé de l'insatisfaction auprès des familles.

Le Palais des congrès de Saint-Hyacinthe a également été envisagé. Malheureusement, cette option n'est pas avantageuse sur le plan de la distance et n'offre pas la possibilité d'utiliser le transport en commun.

Considérant ce qui précède, le Palais des congrès de Montréal demeure l'option la plus accessible et avantageuse pour cette année.

En ce qui concerne la possibilité d'effectuer une campagne de financement, cela demeure envisageable. Toutefois, il est à noter que nous constatons une faible participation des élèves aux campagnes de financement. Certaines compagnies offrent la possibilité d'organiser des campagnes de financement de façon autonome. De plus, les intervenants de notre école ciblent chaque année des

élèves qu'ils inscrivent ou réfèrent à des organismes tels que Fée Marraines, qui fournit des tenues complètes pour le bal des finissants totalement gratuitement.

Concernant la possibilité que certains élèves soient victimes de ségrégation, Mme Caron souligne que l'école peut offrir de l'aide aux élèves pour qui les frais reliés aux activités peuvent représenter un enjeu rendant leur participation incertaine. Aucun élève souhaitant participer aux activités n'en sera privé. Après vérification auprès des intervenants de 5^e secondaire, à notre connaissance, il n'est jamais arrivé qu'un élève ne participe pas aux activités de finissants en lien avec des soucis financiers.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lamoureux, appuyée par M. Wong, que le procès-verbal du 11 octobre 2023 soit adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023

Point 4 : À la suite de ses vérifications, Mme Caron précise les coûts de la location de la piscine du Centre sportif Rosanne-Laflamme pour cette année. Donc, les frais sont de 224,39 \$ plus les taxes par heure. Par conséquent, pour des périodes de 75 minutes, les frais s'élèvent à plus de 280 \$ par période. De plus, les disponibilités de la piscine sont établies sur un horaire hebdomadaire, ce qui ne nous permet pas de l'intégrer à nos horaires, qui sont sur un cycle de 9 jours. Finalement, si ces cours devaient revenir à l'horaire, les enseignants d'éducation physique ont mentionné qu'ils préféreraient cibler un ou deux niveaux seulement, plutôt que de l'offrir à tous les niveaux.

En ce qui concerne les revenus associés à l'accueil des camps de jour à notre école, Mme Caron explique que ceux-ci sont réinvestis pour l'entretien de la bâtisse. Il ne s'agit pas de grandes sommes.

Il est mentionné que la location de la piscine pourrait être envisageable de façon occasionnelle ou des cours pourraient être offerts en activités parascolaires.

Point 14.1 : Après vérification, une autorisation de sorties autour de l'école a déjà été accordée aux groupes d'Accueil. Ainsi, cela pourrait être permis pour les classes d'adaptation scolaire également.

Point 14.4 : Un comité concernant les frais chargés aux parents a été créé par le comité de parents. Les travaux ont débuté et les membres étudient actuellement ce qui se fait ailleurs. M. Brosseau informera les membres du CÉ des développements.

Point 14.5 : Les membres du comité sur les sorties pédagogiques n'ont pas réussi à se rencontrer jusqu'à maintenant.

Point 15.2 : Nous avons réussi à combler la majorité de nos besoins en ressources humaines. À l'heure actuelle, il nous reste un seul besoin en adaptation scolaire à combler. Nous procéderons sous peu à l'ouverture de notre quatrième classe d'Accueil, l'enseignant titulaire de cette classe a déjà été trouvé, ce qui est une très bonne nouvelle!

Point 16 : En ce qui a trait à l'accès aux gymnases pour les classes d'adaptation scolaire, Mme Caron mentionne que des contraintes de disponibilités sont effectivement présentes. Cependant, même lorsque les gymnases sont disponibles, ils arrivent que les conditions ne soient pas favorables pour donner un cours d'éducation physique avec des élèves d'adaptation scolaire (proximité des autres gymnases, bruit important, etc.). Par conséquent, les enseignants tentent de varier les locaux utilisés. Ainsi, parfois, ils utilisent la salle commune de l'aile G.



Par rapport à la levée de fond pour les classes Relation, ce sujet sera abordé au point 8.3 de la présente séance.

Finalement, concernant la contribution volontaire qui se trouvait sur les états de compte, Mme Caron confirme qu'elle n'apparaît plus sur les états de compte cette année.

6. CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune correspondance reçue.

7. LES RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES

Aucun rapport de reddition de comptes.

8. LES TRAVAUX DU CONSEIL

8.1 Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves

Le sujet de la prochaine consultation obligatoire auprès des élèves n'a pas encore été abordé par le conseil des élèves, ce point sera donc remis à la prochaine séance. Mme Caron sollicite tout de même les suggestions des membres.

Les membres donnent les suggestions suivantes :

- Les prix de la cafétéria;
- Qu'est-ce qui favorise le sentiment d'appartenance des élèves à l'école?
- La participation des élèves dans le choix des activités (école, midi et parascolaire).
- Code vestimentaire

Mme Poirier propose son aide aux membres du comité des élèves concernant la formulation des questions contenues dans le sondage.

Le sujet de la consultation sera annoncé lors de la prochaine séance.

8.2 Activités et sorties étudiantes et campagnes de financement

Il est à noter que le projet ACE-75 ne sera pas financé par Culture à l'école, mais par un budget école.

IL EST PROPOSÉ par M. Brosseau, appuyé par Mme Lavoie, que les activités et sorties étudiantes soient approuvées telles que soumises.

Approuvées à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lamoureux, appuyée par M. Wong, que les campagnes de financement soient approuvées telles que soumises.

Approuvées à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Poirier, appuyée par M. Wong, que les voyages soient approuvés tels que soumis.

Approuvés à l'unanimité.

17-CE-23-24

18-CE-23-24

19-CE-23-24



8.3 OPP (création, mandat, création d'un fonds à destination spéciale)

Les membres de l'OPP se sont rencontrés une première fois. M. Bourreau participera aux rencontres de l'OPP et informera le CÉ des activités de celui-ci.

Les deux mandats de l'OPP pour cette année seront les suivants :

1. En février, organiser une activité cinéma pour les élèves de l'école. Le film sera choisi en visant principalement les élèves du premier cycle, mais sera ouvert à tous;
2. Vers la fin de l'année scolaire, organiser une grande vente de vêtement et de fournitures scolaires à faible coût.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lamoureux, appuyée par M. Wong, que les mandats de l'OPP soient approuvés tels que soumis.

Approuvés à l'unanimité.

Mme Delisle, quant à elle, souhaite s'investir seulement au niveau de l'organisation d'une levée de fond pour les classes Relation.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lamoureux, appuyée par M. Wong, que le compte M soit créé pour recueillir les fonds amassés.

Approuvé à l'unanimité.

8.4 Règle pour les cellulaires (consigne du ministre)

Nous avons reçu une nouvelle consigne du ministre régissant l'utilisation des appareils technologiques en classe. Le ministre nous demande donc de réviser notre politique d'utilisation des appareils technologiques dans le but de nous conformer à cette nouvelle consigne.

Considérant que la politique d'utilisation des appareils technologiques d'André-Laurendeau actuelle est déjà conforme à la demande du ministère, celle-ci sera révisée comme prévu en mai prochain dans le cadre de l'adoption des règles de conduite.

La formulation du paragraphe concernant la récupération de l'appareil confisqué par l'élève sera revue.

Une discussion a lieu quant aux règles, à la possession et à l'utilisation des appareils technologiques en classe. Ces points seront abordés plus en profondeur lors de la révision des règles de conduite.

9. LES AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Retour sur le confinement du 16 octobre 2023

Mme Caron fait un retour au sujet du confinement survenu le 16 octobre dernier à notre école. Elle mentionne qu'à la suite de cet événement, un retour quant aux procédures en cas de mesures d'urgence a été fait auprès du personnel.

Elle explique également qu'une capsule de sensibilisation s'adressant aux élèves a été créée en collaboration avec le centre de services et le Service de police de l'agglomération de Longueuil. Cette capsule sera diffusée sous peu à l'ensemble de nos élèves et devrait être accompagnée de consignes quant aux bons comportements à adopter par les élèves en cas de mesures d'urgence.

20-CE-23-24

21-CE-23-24



L'aspect légal est aussi abordé et expliqué par le Service de police dans la capsule afin de sensibiliser les élèves aux impacts que peuvent avoir de « mauvaises blagues ».
Après le visionnement de la capsule par les élèves, celle-ci sera transmise aux parents.

Finalement, des choses à améliorer ont été notées (fréquence de communication, utilisation des cellulaires/médias sociaux, soutien aux classes d'adaptation scolaire, etc.).

Malgré tout, ce qui ressort de cet événement, c'est que cela s'est assez bien passé!

10. PAROLES

10.1 Élèves

Mme Bourreau-Rios souhaite faire deux suggestions :

- Concernant le code vestimentaire, elle souhaite suggérer l'ajout du rose, du bleu pâle et du rouge aux couleurs réglementaires. Elle mentionne que ces couleurs représentent les couleurs des projets pédagogiques particuliers entre autres. Elle souhaite également l'ajout des certains modèles aux types de vêtements permis (col rond, t-shirt et manches longues). Les membres tiennent une discussion en ce qui concerne la pertinence du code vestimentaire et le besoin de le réviser. Cela sera abordé plus en profondeur lors de la révision des règles de conduite.
- Sa deuxième suggestion concerne l'ajout de machines distributrices de produits hygiéniques dans les salles de bain des femmes (tampons et serviettes hygiéniques). La suggestion est prise en note et sera considérée. Mme Duguay-Loutfi souhaite cependant rappeler que les intervenants de l'école en ont dans leur bureau et qu'ils peuvent en remettre aux élèves.

10.2 Représentant du comité de parents

Mme Lamoureux présente un résumé de la dernière rencontre du comité de parents. Elle invite les membres à consulter le procès-verbal de la rencontre sur le site du CSSMV, qui sera disponible dans les prochaines semaines.

Le suivi de cette dernière rencontre sera transmis par courriels aux membres.

10.3 Membres

M. Mathieu soulève une inquiétude à savoir que certaines toilettes seraient barrées durant les heures de cours. Il est mentionné qu'une vérification sera faite, mais qu'en général, les toilettes des aires demeurent accessibles et que si cela devait survenir en raison de manque de surveillants, elles peuvent malgré tout être débarrées par un surveillant au besoin.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 06.

Olivier Bourreau, président

Nadia Caron, directrice